vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- abritez-vous sous un meuble solide
- éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



fermez le gaz et l'électricité



- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement



- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur



 respectez les consignes des autorités